

## **INSCRIPTION EN LIGNE 10 KM ARRADON-VANNES – REGLEMENT 2026**

10 Km mesurés selon les normes de la Fédération Internationale d'Athlétisme – Allure Course à pied – Temps limite 1 h 20

### **Concurrents**

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 20110 et avant peuvent participer. Les concurrents doivent courir seuls et **en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d'accompagnement** qui peuvent gêner les autres coureurs et sont un motif de disqualification. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

### **Inscriptions**

A compter du 1<sup>er</sup> Mars à 9 h

Lors de votre inscription, vous devrez **obligatoirement** mettre soit votre code PPS, soit votre numéro de licence FFA. En l'absence de cette information, votre inscription ne pourra être prise en compte.

### **Options**

**Tee-shirt** ; Dans le cadre de notre **démarche éco-responsable**, nous avons fait le choix de proposer pour la seconde année en **option payante** (15 €) un **tee-shirt collector en totale sublimation**. Ce tee-shirt sera dans la limite des stocks disponibles et sur commande lors de votre inscription. Pour ceux qui ont omis de commander le tee-shirt officiel 2026, vous aurez la possibilité de le commander dans "votre Inscription (modifier mon inscription) avant le 25 août". (Disponible de la taille S à XXL en version femme et homme)

**Navettes** : Afin d'améliorer la logistique de transport des concurrents au départ, nous avons décidé de proposer des navettes payantes d'un montant de 2 euros uniquement sur inscription, en option à choisir lors de votre engagement. Afin d'améliorer la logistique de transport des concurrents au départ, nous avons décidé de proposer des navettes payantes d'un montant de 2 euros uniquement sur inscription, en option à choisir lors de votre engagement. L'horaire de votre navette vous sera communiqué la semaine précédant l'épreuve. Si vous avez omis de réserver la navette lors de votre inscription, vous aurez la possibilité de le faire dans "votre Inscription (modifier mon inscription) avant le 25 août". **AUCUN ACHAT DE NAVETTE NE POURRA SE FAIRE SUR PLACE**. Cela nous permettra de réserver au plus juste le nombre de bus et vous satisfaire au mieux.

### **Clôture des Inscriptions**

Les inscriptions pour le 10 Km Arradon-Vannes seront closes dès que nous aurons atteint 1 000 inscrits. Une bourse aux dossards sera alors ouverte avec clôture le Dimanche 30 août à minuit

### **Retrait des dossards**

Les dossards seront distribués uniquement à Vannes, au stade de Kercado, sur présentation de votre QR code – votre QR code, sera sur votre mail de confirmation d'inscription ou sur votre Bon de retrait.

Attention, votre dossard ne sera remis que si **votre dossier est complet et votre "Inscription validée"**.

- le Vendredi 11 de 14 h à 18 h 30

- le samedi 12 de 10 h à 19 h

- le dimanche 13 de 7 h à 8 h 30

Vous pourrez faire retirer votre dossard par un ami en lui remettant votre Bon de retrait et une photocopie recto verso de votre Carte d'identité

### **Dossard Electronique**

Votre dossard est à fixer sur la poitrine.

**TRES IMPORTANT : Vous ne devez plier, décoller ou obstruer les bandelettes : vous risqueriez de les endommager et de n'avoir aucun temps et classement**

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification. L'utilisation d'un porte dossard est interdite.

### **Rétrocession de Dossard Interdite**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Récompenses**

Un cadeau souvenir vous sera remis après la remise de votre dossard

### **Justificatif d'aptitude**

**1 - Personnes majeures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

Les licences autres que les licences FFA ne sont pas acceptées.

- D'une attestation indiquant que vous avez réalisé le Pass Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr/> - PPS payant 5 € valable 1 an Le code PPS obtenu doit être mis sur votre compte lors de votre inscription.

**2 - Les participants étrangers** doivent également établir un PPS pour leur participation

**3 - Personnes mineures** : leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- Les personnes exerçant l'autorité parentale et le mineur renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé ([voir ici le questionnaire](#)) Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif d'aptitude qui doit être conforme au règlement FFA.

#### **Transport des Coureurs**

Un service d'autocars est mis en place (en option à choisir lors de votre inscription 2 €) par "Kiceo" et l'organisation avant la course au départ de Vannes (Stade de Kercado) – Rue Winston Churchill de 7 h 00 à 8 h 00

#### **Vestiaires**

Le Dimanche 13 Septembre, à partir de 7 h, possibilité de déposer votre sac ou votre valise à l'espace vestiaire au stade de Kercado à Vannes

**Pas de camion vestiaire au départ des courses.**

*NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux*

#### **Garantie Annulation**

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit la "Garantie Annulation" au moment de leur inscription.

Supplément : 2,00 € par personne à ajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

Cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.

Garantie : l'organisation garantit à l'assuré le remboursement des frais d'inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,

- une maladie grave ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants directs.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par un certificat médical. Toute demande de remboursement devra nous parvenir, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

#### **Tirage au sort**

A l'issue de l'épreuve, il sera procédé à un tirage au sort de 5 lots :

Un voyage pour 2 personnes – un week-end Thalasso pour 2 personnes – 3 vélos à assistance électrique

**offerts par l'organisation parmi tous les arrivants majeurs du 10 km, 10 km Marche Nordique et du Semi-Marathon**, présents au moment du tirage, sous contrôle de la société d'huissiers SELARL OUEST JUSTICE 10 rue Ella Maillard à Vannes, où le règlement complet a été déposé

#### **Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

#### **Annulation Course**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

---

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.*

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le 10 Km Arradon Vannes mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.